



POSTE DE CONTRÔLE AVANCÉ (PCA)

UNE PORTE D'ENTRÉE POUR
LE PÔLE PÉNITENTIAIRE
DU NORD VAUDOIS (PPNV)

CONCOURS D'ARCHITECTURE
MAI 2022

Béatrice Métraux, conseillère d'État	04
Pascal Broulis, conseiller d'État	05
Expression du besoin	07
Dimension symbolique	09
Dimension humaine	
Aspects paysagers	11
Projet lauréat	13
Maquette et plans	21
Rapport du jury	25
Emmanuel Ventura, architecte cantonal	26

Photo aérienne de
la prison de Bochuz
et du site du Pôle
pénitentiaire du Nord
Vaudois (PPNV)



Une porte d'entrée et de sortie unique, gage de sécurité et d'un accueil de qualité

Qu'est-ce qu'un Poste de contrôle avancé (PCA)? Il s'agit d'un bâtiment et d'un outil indispensables à la sécurité d'un site pénitentiaire. Il l'est encore davantage pour le Pôle pénitentiaire du Nord vaudois (PPVN) qui regroupe plusieurs édifices répartis sur un territoire étendu.

Le PCA permettra au Service pénitentiaire vaudois (SPEN) de surveiller efficacement les accès sur l'ensemble du site – qui sera par la même occasion délimité par une enceinte déployée le long de son périmètre – en centralisant l'accès en un seul lieu de passage. Confronté à plusieurs évasions et attaques venues de l'extérieur, à la surpopulation carcérale, à la prise charge de nouveaux profils de personnes détenues mais aussi aux risques liés à l'obsolescence et à la surutilisation des infrastructures pénitentiaires vaudoises, le SPEN a élaboré en 2013 une planification des infrastructures, intégrée au Rapport sur la politique pénitentiaire cantonal de 2016. Cette planification a été depuis adaptée, mise à jour et adoptée par le Conseil d'Etat en février 2021.

Le présent projet de PCA s'intègre dans ces objectifs de planification, il sécurise et rationalise les équipements existants. En outre, il tient déjà compte des futures constructions prévues sur le site – la prison des Grands-Marais, la nouvelle Colonie ouverte, le nouveau pôle alimentaire – ainsi que leur impact sur la circulation des personnes, des véhicules et des marchandises.

Enfin, outre les flux de personnel et de marchandises, le PCA verra transiter les visiteurs du site, parents et connaissances des personnes détenues, notamment. Il va devenir leur premier contact avec le complexe pénitentiaire. Et ce premier contact – via l'architecture, les matériaux employés et les services disponibles sur place – doit signifier certes la clôture mais être empreint également de respect et d'humanité.

Au-delà de ses attributs fonctionnels, le PCA constituera donc la balise du complexe pénitentiaire au milieu de la Plaine de l'Orbe dont il est appelé à devenir l'entrée unique.

Béatrice Métraux
Conseillère d'Etat, cheffe du Département
de l'environnement et de la sécurité

La porte ouverte d'une ville fermée

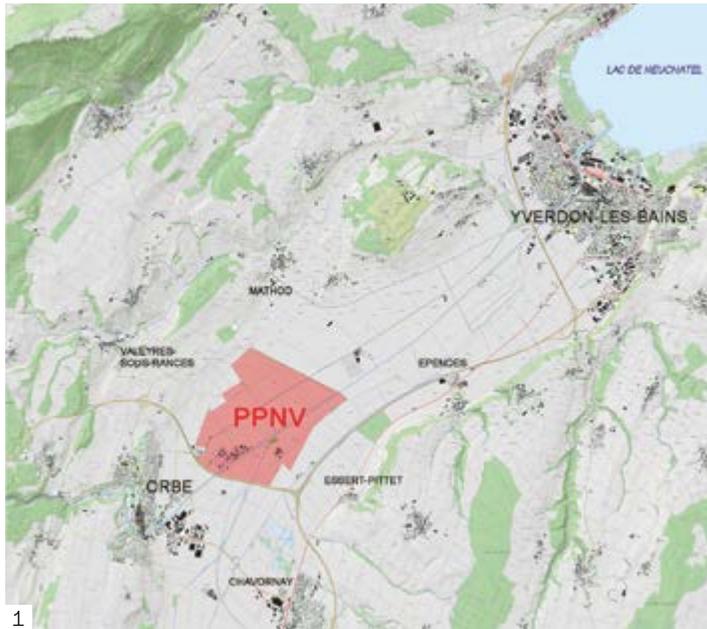
Dites « Poste de contrôle avancé » et l'image d'une barrière, avec sa guérite et son factionnaire, surgit ; « Porte du pénitencier » et voici le bruit d'un lourd vantail qui claque sur fond de Johnny qui rocke. Si ces représentations ne sont pas fausses elles viennent définitivement du passé. On attend beaucoup plus de la future porte d'entrée unique du Pôle pénitentiaire du Nord Vaudois, dans la Plaine de l'Orbe. Élément central visible et sophistiqué de la sécurité de l'ensemble carcéral, elle doit encore en être le visage, incarner la transition du monde ouvert à la ville-prison fermée et inversement. Bref, jouer pleinement, fonctionnellement et symboliquement son rôle complexe de passage gardé.

Comme il le fait aussi souvent que possible pour ses projets, l'État a lancé pour ce Poste de Contrôle Avancé un concours d'architecture. Son programme précise toutes les attentes qui convergent vers un tel bâtiment : accueil, surveillance, contrôle, mais encore gestion des flux, circulations des véhicules et des piétons, organisation du parking et exemplarité de la construction. Il ne s'agit pas seulement de répondre aux besoins, mais encore d'en anticiper l'évolution et de le faire en considérant tout le cycle de vie du bâtiment, son efficacité énergétique et sa durabilité en termes de réalisation et d'exploitation. Et – évidemment dirais-je – d'avoir à cœur sa dimension économique, matérialisée par une enveloppe de 15 millions de francs.

Le bureau lausannois Raffaele Personeni est celui qui a le mieux intégré ces multiples contraintes. Sous la poésie un brin éthérée de son nom, « C'est par ces voilages clairs que passe le vent d'été » a séduit le jury, s'avérant un projet limpide, efficace et modulable. Intelligemment implanté il aspire à la transparence, résiste à toute grandiloquence, privilégie la simplicité des matériaux et de la réalisation et s'abrite sous une vaste toiture à la fois porteuse de panneaux solaires et régulatrice thermique.

Comme toujours pour un édifice au stade de l'esquisse, il y aura des ajustements. L'État maître d'œuvre ne s'en sait pas moins parfaitement saisi dans ses intentions et ses nécessités, ce qui augure une saine réalisation.

Pascal Broulis
Conseiller d'État, chef du Département
des finances et des relations extérieures



1



2



3

- | | |
|---|------------------------------------|
| 1 | Situation générale |
| 2 | Vue aérienne du périmètre sécurisé |
| 3 | Périmètre du concours PCA |

Expression du besoin

Si durant des décennies, les établissements pénitentiaires vaudois ont réussi à travailler avec les structures existantes, la situation est devenue plus complexe au cours des dernières années. En effet, le Service pénitentiaire (SPEN) doit faire face à une situation de surpopulation et à une hausse du nombre de personnes détenues avec problèmes psychiatriques. À cela est venue s'ajouter une série d'affaires importantes – évasion avec aide extérieure, tentative d'introduction d'armes. Il en ressort que les établissements de détention, pensés en majorité dans la première moitié du XX^e siècle, ne correspondent plus aux fortes sollicitations dont ils sont l'objet.

Face à ce constat, la Cheffe du Service pénitentiaire a présenté au Conseil d'Etat, le 21 mars 2012, une stratégie globale d'infrastructures. Le 18 septembre 2013, les résultats d'un audit interne sur la sécurité ont mis en évidence de nombreux risques liés à l'obsolescence et/ou à la surutilisation des infrastructures pénitentiaires vaudoises. Le Conseil d'Etat a alors demandé au SPEN une planification en matière d'infrastructures, vision qui fait partie intégrante du Rapport sur la politique pénitentiaire au Conseil d'Etat vaudois de 2016, adaptée, mise à jour et adoptée par le Conseil d'Etat le 3 février 2021.

Cette vision du développement doit répondre aux 4 objectifs stratégiques suivants:

- augmenter la capacité en places de détention selon les besoins des autorités de poursuite pénale et de placement;
- sécuriser et moderniser les infrastructures;
- développer une prise en charge adaptée aux populations détenues spécifiques;
- rationaliser l'utilisation des ressources en regroupant les infrastructures.

Le projet du PCA, objet de la présente procédure, répondra simultanément aux objectifs de sécurisation et de rationalisation évoqués ci-dessus. Il tiendra compte des futures constructions prévues sur le site: la prison des Grands-Marais, la nouvelle Colonie ouverte, le nouveau pôle alimentaire et de leur impact en termes de flux, de circulation de personnes et de véhicules.

(Extrait du cahier des charges du concours)



1



2



3

- | | |
|---|--|
| 1 | Entrée du site des EPO 2022 |
| 2 | Prison de Bochuz 1932 |
| 3 | La future prison des Grands-Maraïs, projet par Hootsmans Architectuur bureau et Hildebrand Studios |

Dimension symbolique

Les établissements pénitentiaires de la plaine de l'Orbe se présentent comme un «campus» constitué de corps bâtis indépendants et obéissant à des logiques d'implantations diverses. A l'avenir, le territoire de ce «campus» sera parfaitement circonscrit par une limite périmétrale matérialisée par un haut grillage de protection.

En effet, un unique passage autorisé et contrôlé permettra de franchir cette limite. Toutes les personnes, tous les véhicules et toutes les marchandises y transiteront. Cette «porte» dénommée Poste de contrôle avancé (PCA) contiendra tous les services nécessaires notamment au contrôle des flux, entrants et sortants du milieu carcéral. Au-delà de ses attributs fonctionnels, cet édifice devra endosser un rôle symbolique pour le complexe pénitentiaire dont il deviendra à la fois l'adresse principale, le seuil d'entrée et la façade. Une telle situation nous renvoie à des références historiques et symboliques diverses, les portes de la ville médiévale protégée par ses fortifications, les portes monumentales des villes antiques, le Gateway Arch de Saint-Louis imaginé par Eero Saarinen, le portail ouvragé des résidences bourgeoises, la douane, la douane de péage...

Avec son parvis, parking agissant comme antichambre à l'échelle territoriale, le poste de contrôle avancé représentera les établissements pénitentiaires du PPNV face à toute une région. Il devra clairement annoncer l'institution pénitentiaire tout en respectant le rituel de passage citoyen d'un monde à un autre; car n'entre et ne sort pas qui veut, il s'agit d'un seuil franc et tout à la fois sensible vers le milieu carcéral.

La fréquence des passages est variable. Rare pour la personne détenue qui franchira l'enceinte à son admission et à sa libération, périodique pour les visiteurs et quotidienne pour le personnel et les livreurs. La symbolique de ce rituel de passage évoque celle des seuils entre la société civile et les institutions protégées que sont, par exemple, le couvent, l'hôpital, ou la caserne.

(Extrait du cahier des charges du concours)



4



5



6

4 Prison de La Colonie
5 Vue générale de l'entrée du site des EPO
6 Prison de La Croisée, portail d'entrée

Dimension humaine

Le PCA constitue la porte d'entrée de l'entier des installations du site du PPNV. Outre les flux de personnel et de marchandises, il accueille aussi et surtout les visiteurs des centres de détention. Il s'agit de leur première approche, de leur premier contact avec le complexe. Conformément aux principes de la détention humaine, il est important que ce premier contact revête un aspect accueillant et rassurant.

Il s'agit non seulement de donner à ce bâtiment une dimension humaine, mais également d'apporter un grand soin au traitement des abords et en particulier au parvis d'entrée, lesquels contribueront au rayonnement du PCA. Prévoir des bancs, un auvent pour se protéger des intempéries ou encore des arbres pour créer de l'ombre sont autant d'éléments qui participent à la qualité d'une éventuelle attente pour les visiteurs avant de pouvoir entrer. Toute la composition du projet, depuis le parking jusqu'au PCA en passant par le parvis d'entrée doit être limpide et explicite. Qu'il s'agisse du personnel, des services de sécurité ou des visiteurs, chacun doit pouvoir facilement s'orienter et se sentir en sécurité, il faudra donc veiller à ne pas créer de coins sombres ou sur lesquels on ne pourrait pas avoir de bonne visibilité.

À l'entrée du site, dans la zone où se situe l'actuel magasin, une réflexion est ouverte pour le développement futur d'une aire d'accueil pour les visiteurs («périmètre de réflexion» proposé dans le cahier des charges du concours). Celle-ci pourrait abriter un programme de cafétéria couplé à un magasin pour la vente des produits de la ferme et ceux réalisés par les ateliers, quelques salles de réunion, une aire de jeux, une zone de dépose minute et un arrêt de bus (liaison gare d'Orbe). En effet pour de nombreux proches de personnes détenues, les visites sont également l'occasion de rencontrer d'autres proches qui vivent la même expérience. Cette infrastructure leur permet donc, avant ou après leur visite, de partager leurs difficultés, leurs questions et facilite ces rencontres et échanges dans un cadre agréable et calme. Outre les contacts informels entre proches, elle pourrait également être le lieu où les visiteurs reçoivent des informations sur différents aspects juridiques liés à la détention, telles que des renseignements sur la probation ou l'aide juridique par exemple.

Aspects paysagers

La mise en place d'une clôture autour du périmètre du PPNV est un élément essentiel au développement et à la sécurisation de l'avenir des complexes pénitentiaires. Les futurs projets, l'augmentation du nombre de personnes détenues et autres contraintes inhérentes obligent le SPEN à prendre des mesures sécuritaires appropriées. Dès lors, la mise en place d'un périmètre contrôlé devient un outil fondamental. Si à première vue, la conséquence d'une telle clôture, sur le paysage et l'environnement, est très important, associé à des mesures compensatoires ciblées, l'impact résiduel de la pose d'une clôture peut être considéré comme faible à très faible.

(Extrait du cahier des charges du concours)



Après le parking, l'arrivée sur le PCA, passage obligé de tous les mouvements vers le Pôle pénitentiaire du Nord Vaudois et nouveau visage architectural du site pénitentiaire.





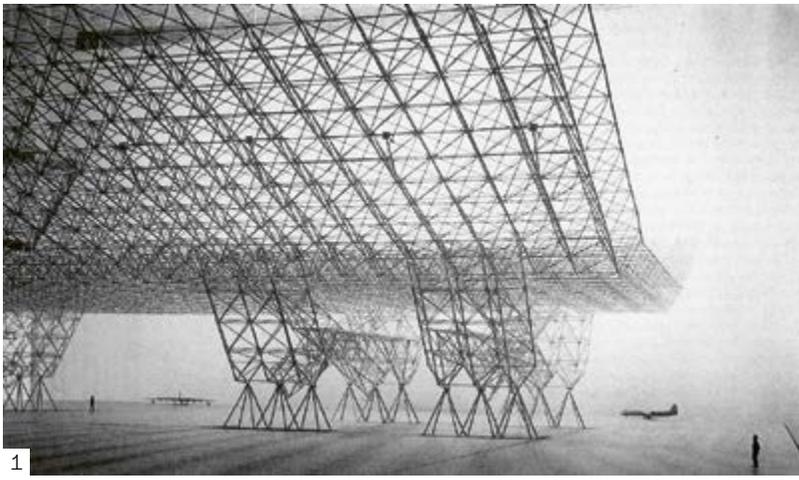
L'accès du personnel et des visiteurs est filtré dans les deux sens avec des moyens de contrôle, face à la loge d'accueil du PCA.





À l'étage, la centrale de contrôle et de vigie concentre les flux provenant de tous les établissements du site et permet l'observation visuelle des abords du PCA.





1



2



3



4



5



6

IMAGES DE RÉFÉRENCE POUR LE CONCOURS

- | | |
|---|--|
| 1 | Konrad Wachsmann
USAF Aircraft Hangar, 1951 |
| 2 | Alberto Giacometti
L'Homme qui marche sous la pluie |
| 3 | Guillaume Lachapelle
Visions - Nuit étoilée, 2012 |
| 4 | Franz Erhard Walther |
| 5 | Mies Van Der Rohe
Gas Station, Montreal, Canada, 1968 |
| 6 | Junya Ishigami + Associates, Japan, Tochigi
art biotop water garden, 2019 |

Note architecturale

Architecture de la limite

La limite est le leitmotiv de ce nouveau bâtiment. La conférence annonciatrice de Gilles Deleuze à la FEMIS en 1987, est à ce propos d'une actualité étonnante. Il y est question de la fin des sociétés d'enfermement laissant progressivement leur place à des sociétés de contrôle. Il utilise la métaphore des autoroutes où, paradoxalement on y éprouve un sentiment de liberté total alors qu'on y est parfaitement contrôlé. L'enfermement, poursuit-il, demande de moins en moins de lieux physiques pour s'exercer au profit d'une succession de dispositifs, dont la plupart étaient encore à inventer au moment de ce discours ceci même si les nouvelles technologies étaient déjà pressenties. Les lieux d'enfermement ne s'appliquant d'ailleurs pas uniquement à la privation de liberté, Deleuze mentionne les analyses de Michel Foucault restées célèbres, sur les écoles et les hôpitaux. La prison, 35 ans plus tard, confirme cette orientation. Les bâtiments qui abritent les personnes « punies » sont toujours là bien qu'ils n'expriment plus par leurs signes ou leur typologie ni message ni idéologie. De l'architecture parlante du XVIII, les bâtiments pénitentiaires ont retrouvé une catégorie première ; celle destinée à abriter des êtres humains. Le projet de la nouvelle prison des Grands-Marais en est une illustration parfaite, reprenant à son compte des catégories formelles et typologiques du logement. La presse ne s'y est pas trompée en la qualifiant de future « petite ville ».

Le Poste de contrôle avancé, objet de ce concours, vient matérialiser un point de passage général venant compléter de nombreux autres points de surveillance déjà existants des bâtiments voisins. Il répond bien sûr à de nombreuses exigences sécuritaires, mais il assure avant tout le visage de l'institution. La sécurité n'est plus uniquement le fait d'une barrière, elle s'accompagne de dispositifs technologiques qui vont bien au-delà du lieu de la prison. Ce poste de contrôle est paradoxalement plus un passage qu'un barrage, son rôle devient représentatif. Les thèmes de la surveillance, de la peine ou de la correction font place à ceux, plus enthousiasmants, de la bordure et de la transition. Un bâtiment tel que celui-ci doit surtout insister sur les notions d'échelle humaine, de bienveillance et d'ouverture. Il marque un chemin tracé par des définitions juridiques, elles-mêmes en perpétuelle transformation. Cette limite est franchissable dans les deux directions suivant que l'on ait débouché ou que l'on revienne à la société ; l'essentiel est qu'elle ne déshumanise pas ceux qui l'empruntent.

Transparence et simplicité

Le nouveau poste de contrôle se place dans la continuité de l'enceinte générale, il est d'une lecture géométrique claire et précise. Ses principales caractéristiques sont sa transparence et sa simplicité de lecture. Il n'empêche ni de voir au-dedans ni au-dehors ; il organise les flux entrant et sortant. Le bâtiment est constitué d'une vaste toiture visible loin à la ronde, au-dessous de laquelle convergent tous les types de cheminements, mécanisés ou pédestres. Sous le grand toit un bâtiment de verre contient les fonctions programmatiques propres : au rez-de-chaussée plusieurs culées canalisent les flux et les rendent visibles, à l'étage supérieur, posées sur un plateau les fonctions administratives se déploient. La toiture excède le bâtiment qu'elle abrite, ménageant de la sorte un vaste parvis d'accueil de part et d'autre des accès. Le bâtiment assure deux échelles de lecture depuis l'approche au loin grâce à la grande toiture jusqu'à l'organisation du franchissement formalisé par le bâtiment vitré couvert. La simplicité de lecture s'accompagne d'une très grande flexibilité : le bâtiment peut être agrandi ou modifié sans que son expression n'en souffre, il peut également être réorganisé au gré des impératifs techniques et administratifs.

Construction

La construction fait appel à une suite d'impératifs dictés par la durabilité et l'efficacité constructive dont la préfabrication joue un rôle central. Les éléments des socles intérieurs sont en béton, ils assurent la lisibilité typologique du passage des flux. Au-dessus, une dalle offre un plateau à l'ensemble des fonctions administratives non publiques. La totalité du bâtiment est constituée d'une enveloppe vitrée permettant une vision à 360 degrés. La grande toiture métallique est réalisée au moyen d'un treillis tridimensionnel reposant sur des piliers métalliques, issus de profilés normalisés. La toiture débord largement du bâtiment inférieur le protégeant des intempéries et des rayons directs du soleil et de la surchauffe.

Impact climatique et environnemental

La grande durée de vie de la construction tient à sa simplicité constructive et à ses possibilités d'adaptation. Les éléments constructifs principaux sont presque tous préfabriqués : toiture treillis, tôles, verre, pré-dalles, pré-murs, poteaux, etc. Les détails constructifs sont simples et les actions auxquelles ils répondent sont dissociées : pluie, rayonnement solaire, températures basses ou élevées. La rapidité de montage est importante de même que la facilité de déconstruction et de recyclage. L'entier de la grande toiture, de plus de 2'000 mètres carrés, est complètement équipée de panneaux solaires photovoltaïques assimilant de fait le bâtiment à une importante source d'électricité renouvelable. À l'exception des voies de circulations des véhicules, l'ensemble du périmètre est planté d'arbres d'espèces indigènes et adaptées à l'évolution du climat. Toutes ces surfaces permettent une infiltration des eaux gravitaires, au surplus les surfaces de dégagement directes du bâtiment sont plantées d'herbe, de buissons et de fleurs favorisant la présence d'insectes et d'oiseaux. Des zones humides complètent l'arrivée d'un nouveau biotope.

Fabrizio Raffaele
Personeni Raffaele Architectes Sàrl

- | | |
|---|--|
| 1 | Maquette « C'est par ces voilages clairs que passe le vent d'été » |
| 2 | Photomontage du projet du PCA et de son parking sur l'ensemble du site, en face de l'allée des Marais bordant la future Prison des Grands-Marais |



1

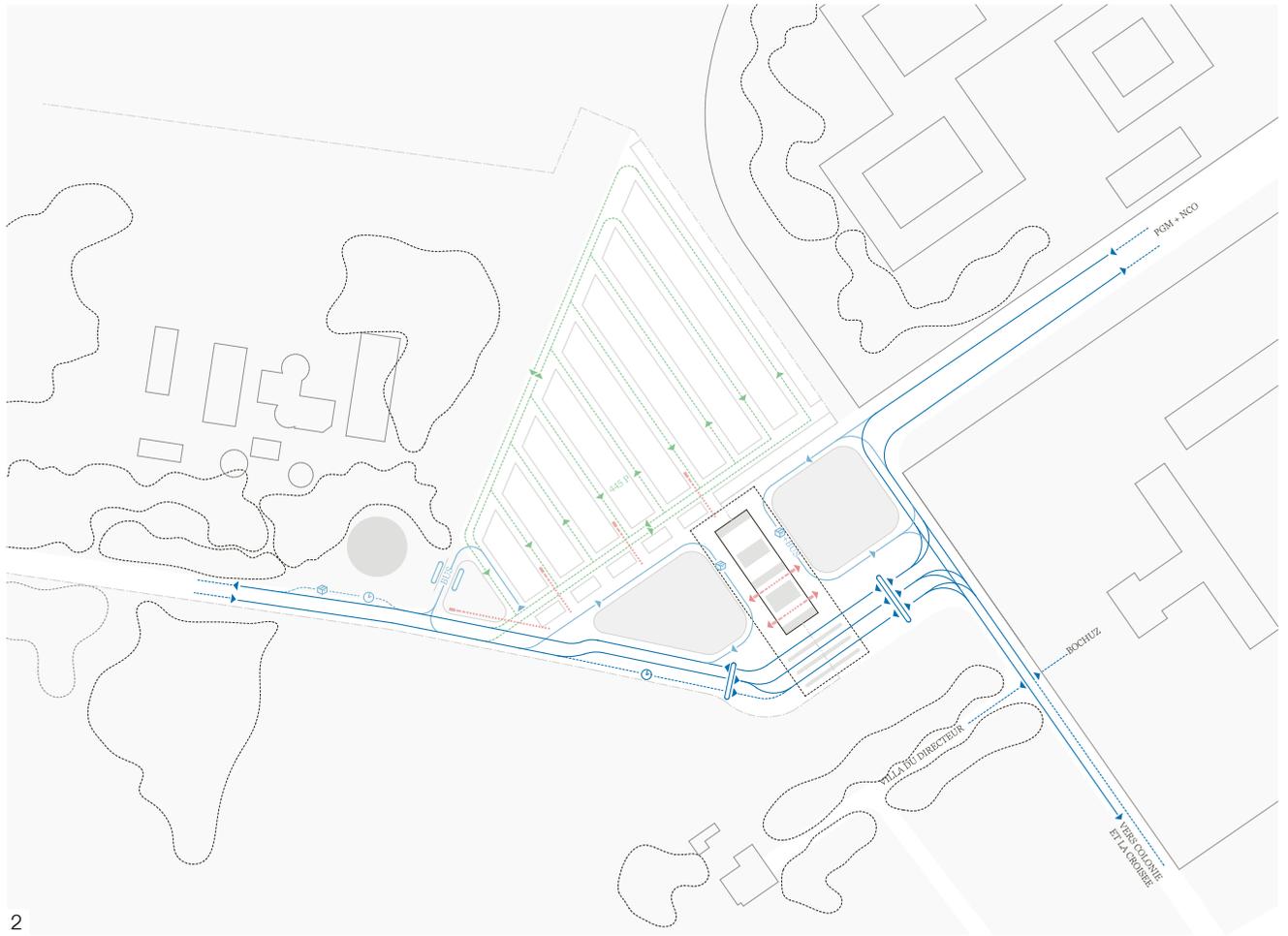


2



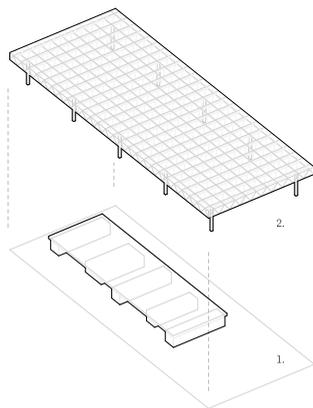
1

1	Plan de situation
2	Schéma des flux 1:1000
3	Schémas des circulations



2

3



deux structures indépendantes
1. béton 1. métal

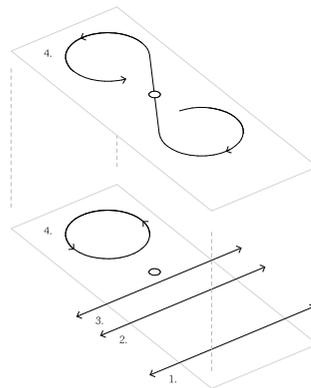


schéma de circulation - général
1. véhicules 2. visiteurs
3. employés 4. service

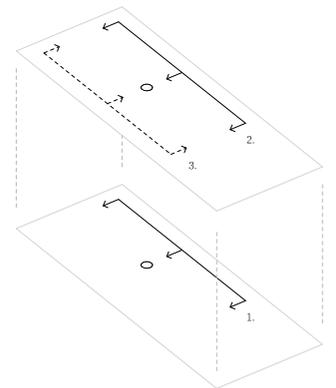
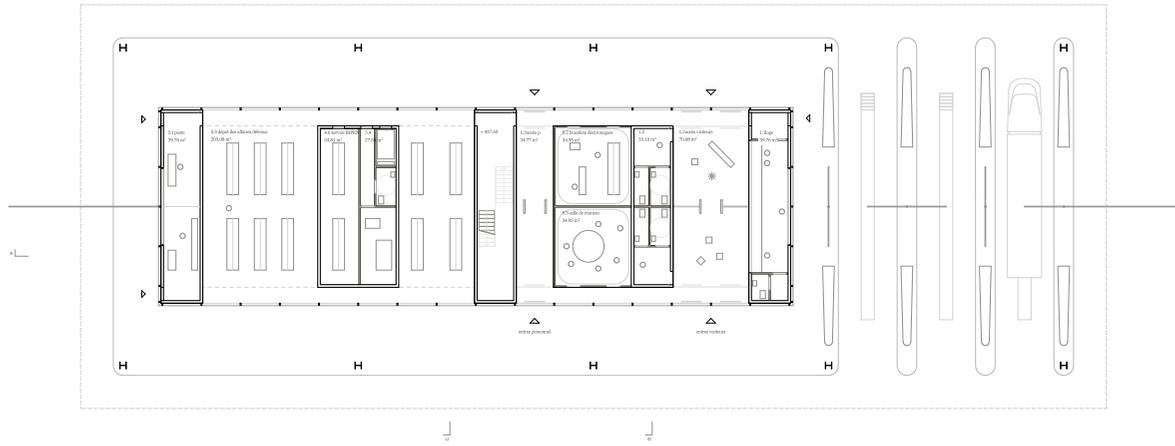
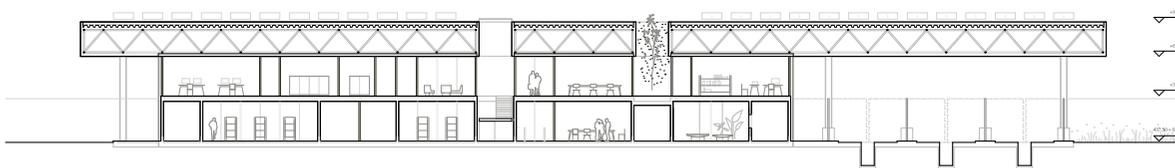


schéma de circulation - personnel
1. accès contrôlé 2. accès restreint
3. haute sécurité - crise



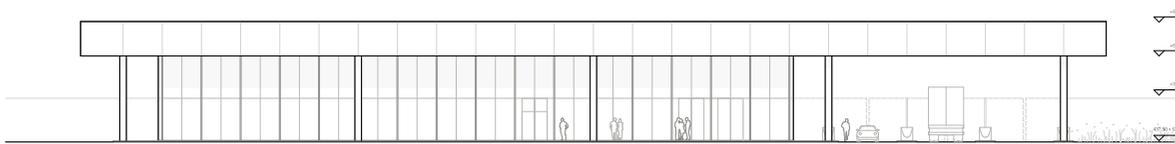
1



2



3



4

1	Rez-de-chaussée 1:200
2	Coupe A 1:200
3	Coupe B et C 1:200
4	Façade sud-ouest 1:200

Rapport du jury

« C'est par ces voilages clairs que passe le vent d'été » pose le cadre de leur réflexion. Le projet est affaire de limite. Elle en sera même le leitmotiv, pour reprendre leurs termes.

Cette approche, théorique à la base, a été transcrite avec beaucoup de justesse dans la proposition que le jury a été amené à analyser. En effet les auteurs ont bien intégré la volonté du maître de l'ouvrage de considérer ce Poste de Contrôle Avancé plus comme un passage que comme un barrage. Ils ont ainsi pu exprimer toute la symbolique qu'il doit véhiculer. De loin c'est la toiture que l'on remarque, elle impose sa présence, forte et limpide. En s'approchant, c'est la transparence qui domine, affirmant la volonté de créer un lien et non une coupure. Un lien qui permette, au-delà de tous les systèmes de sécurité inhérents à ce genre de bâtiment, à toute personne franchissant cette limite d'atténuer les différences et les coupures inévitables entre le dehors et le dedans. Le cheminement physique et mental est abordé dans les deux sens, selon « que l'on ait trébuché ou que l'on revienne à la société ».

Le projet s'implante de biais au bout du chemin des Pâquerets, il s'inscrit de la sorte dans la cohérence générale du site qui s'est développé au fil des décennies autour de l'édifice d'Alfonse Laverrière. Cette implantation crée également, mais sans la fermer, un fond de perspective à l'Allée des Marais, laquelle est amenée à devenir un axe de circulation important tant vers la prison des Grands-Marais que vers la Nouvelle Colonie ouverte, toutes deux à venir. De part et d'autre du pavillon d'entrée se développent des parvis d'accueil pour les visiteurs. À l'extérieur, le parvis permet la transition entre la circulation automobile et piétonne et à l'intérieur, le parvis crée de l'espace pour la prise en charge des visiteurs afin de les guider au sein du pôle pénitentiaire.

Les auteurs proposent également une idée intéressante sur la zone dite « périmètre de réflexion », créant ainsi un avant-plan dans l'approche du site, idée qui pourrait être développée ultérieurement.

Le parking, organisé en peigne, parallèle au bâtiment, organise les circulations de manière simple et lisible pour les visiteurs et le personnel. Le jury suggère aux auteurs d'étudier la manière dont l'organisation du cheminement piéton depuis parking pourrait évoluer afin d'aborder davantage le PCA sur la façade principale plutôt que sur sa face latérale.

Les zones non carrossables sont plantées d'arbres et de buissons d'espèces indigènes, pour contribuer à la présence d'insectes et d'oiseaux. Des matériaux permettant l'infiltration des eaux gravitaires sont complétés de zones humides pour créer un biotope en dialogue avec celui de la plaine de l'Orbe.

Sous la vaste toiture, en structure treillis tridimensionnelle, reposant sur dix colonnes métalliques, nous retrouvons l'ensemble du programme, au rez-de-chaussée les fonctions de l'accueil, à l'étage les fonctions administratives non publiques. Les locaux fermés au rez forment des éléments de socle pour porter la dalle de l'étage, un plateau au plan libre et flexible, et servent également à canaliser les différents flux de circulation, visiteurs et personnel. L'enveloppe vitrée sur les quatre façades participe à la volonté de transparence de l'institution et de création de lien entre les deux mondes. Il appartiendra néanmoins aux auteurs de projet de poursuivre cette étude afin de pouvoir combiner cette volonté de transparence avec les impératifs inhérents à la vie d'un bâtiment nécessitant plus d'espaces fermés que les images n'en laissent voir actuellement.

Les matériaux proposés en nombre réduit, les principes constructifs simples, la possibilité de préfabrication et l'attention portée aux moyens d'exécution du bâtiment contribuent également à l'avis positif émis par le jury.

Les membres du jury ont apprécié la manière dont les auteurs ont matérialisé leur concept de symbolique en un projet fort, simple et lisible. Bien que le projet n'en soit encore qu'au stade de l'esquisse, la maîtrise des éléments proposés, au-delà de la seule expression architecturale, démontre une capacité des auteurs à faire évoluer le projet, à le développer afin qu'il puisse répondre aux besoins actuels et futurs des utilisateurs, sans dénaturer son expression. Le jury remercie les auteurs pour leur contribution.

(Extrait du rapport du jury)

Le concours d'architecture est un bien culturel

Le concours d'architecture est un bien culturel. Il est le pilier de l'exemplarité architecturale. Tel est le texte préambule à chaque fois répété. Il demande du temps aux architectes, de l'inventivité.

Ils cherchent et explorent. Ils apportent de multiples propositions et de si diverses réponses à une question posée. C'est un magnifique outil à celui qui sait s'en servir. Oui, c'est un magnifique outil.

Dessine-moi un poste de contrôle avancé, une porte pour le pôle pénitentiaire du nord vaudois, était la question.

Entouré par des architectes et ingénieurs expérimentés, le jury a réuni la direction du service pénitentiaire, la commune d'Orbe, la direction générale des immeubles et du patrimoine, la direction de l'architecture et de l'ingénierie et des experts. Une somme de compétences et d'expériences. Dans ses intimes convictions, avec une très grande assiduité de lecture, le jury retient ou écarte, tours après tours, les projets. Des 8 propositions anonymes reçues à l'appréciation du jury, trois furent retenues lors des délibérations, classées de 1 à 3.

Le jury a choisi, à la quasi-unanimité, le projet « C'est par ces voilages clairs que passe le vent d'été » du bureau d'architectes Personeni Raffaele à Lausanne. Un parallépipédique bâtiment, ni une forteresse, ni une ferme agricole, mais une transparente et métallique construction. Bochuz, les Colonies ouvertes et fermées et la Croisée, ont désormais une nouvelle porte, une belle porte.

Vive le concours d'architecture !

Emmanuel Ventura,
Architecte cantonal, président du jury, DFIRE-DGIP

Équipe lauréate

Architecte

Personeni Raffaele Architectes Sàrl
Rue Saint-Pierre 3
1003 Lausanne
Fabrizio Raffaele
Adriana Sowa
Spela Glavac Prieto

Maître de l'ouvrage, organisateur, secrétariat du concours

Le maître de l'ouvrage du concours

est l'État de Vaud représenté par le comité de pilotage (copil). Il est constitué de M. Philippe Pont, directeur général (DFIRE, DGIP); de M. Emmanuel Ventura, architecte cantonal (DFIRE, DGIP); de Mme Sylvie Bula, cheffe de service (DES, SPEN); de M. Raphaël Brossard, chef de service adjoint (DES, SPEN); de M. Pierre De Almeida (DFIRE, DGIP, DAI)

Maître de l'ouvrage

Etat de Vaud
DGIP - DAI
(direction de l'architecture et l'ingénierie)
Chef de projet
M. Axel Ruska
Place de la Riponne 10
1014 Lausanne

Utilisateur

Service pénitentiaire (SPEN)
Venoge Parc A
1305 Penthalaz

Composition du jury

Président

M. Emmanuel Ventura - État de Vaud, DFIRE-DGIP, architecte cantonal

Vice-président

M. Philippe Pont - État de Vaud, DFIRE-DGIP, directeur général, architecte

Membres professionnels

M. Rob Hootsmans - architecte, Amsterdam
M. Marc-Henri Collomb - architecte, Atelier Cube, Lausanne
M. Renaud Chevalier - architecte, Assar, bruxelles
M. Patrick Aeby - architecte, Aeby Perneger & associés SA, Lausanne

Membres non professionnels

M. Raphaël Brossard - État de Vaud, DES-SPEN, chef de service adjoint
M. Olivier Cardinaux - État de Vaud, DES-SPEN, directeur adjoint sécurité et opérations
Mme Mary-Claude Chevalier - syndique d'Orbe
M. John Zwick - expert prisons suisses (EX-OFJ)
M. Pascal Corno - État de Vaud, DES-POLCANT, chef des unités spéciales

Suppléants professionnels

M. Olivier Andreotti - architecte, État de Vaud, DFIRE-DGIP-DAI, adjoint architecte cantonal
Mme Françoise Rey - architecte, État de Vaud, DES-SPEN, responsable infrastructures
Mme Jeanne Wéry - architecte, Baraki architectes, Lausanne
Mme Gaël Müller Heyraud - architecte paysagiste

Suppléants non professionnels

M. Antony Meillaz - État de Vaud, DES-SPEN, responsable formation

Spécialistes conseils

Mme Lucille Besson - urbaniste, Team Plus
M. Christopher Pyroth - architecte, État de Vaud, DFIRE-DGIP-DAI
M. Fabiano Bianchetti - architecte, État de Vaud, DFIRE-DGIP-DAI
M. Célien Devaux - architecte, TD_architectes, Lausanne
M. Christophe Berset - expert sûreté, Künzler & Partners
M. Daniel Dorsaz - économiste, IEC SA, Lausanne

Organisateur procédure

M. Jean-Baptiste Brunet - ingénieur, E-AS SA, Lausanne

Secrétariat du concours

M. Gabriel Cottier etude phc notaires
Place Benjamin-Constant 2
1002 Lausanne

Impressum

Éditeur : État de Vaud, mai 2022
DFIRE, Département des Finances et des Relations Extérieures,
DGIP DAI, Direction générale des immeubles et du patrimoine.

p.11/n°5 © Anne-Laure Lechat
p.11/n°6 © Nicolas Delaroche
p.21/n°1 © Ariel Hubert

Graphisme : Atelier Poisson
Photolitho : Solutionpixel
Impression : Groux Graphstyle
Papier FSC 100% recyclé

